

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du BUREAU DE CDA, du mardi 10 décembre 2024, à 18H00 (siège du District)

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT (en mode visio) - Philippe PRUDHON.

Invités : MM. Jalil BOURAGA (représentant coopté des arbitres au Comité Directeur) – Mohamed CHAKAFI (membre CDA plénière).

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous, également aux deux collègues invités, en leur qualité de membres de la CDA plénière, à suivre les travaux du Bureau.

1. Courriers reçus

Frotey Vesoul : information arbitrage rencontre D2 Autrey – Frotey les Vesoul du 02/11./24.
Transmis pôle désignations CDA.

Chiara Novellino : information arrêt arbitrage saison 24/25 à compter du 16/11/24. Pris note.

RC Saônois : information concernant les désignations des arbitres. Transmis pôle désignations CDA.

Stéphane Angot : candidature Ligue R3, saison 25/26

Leo Mugnier : candidat AA Ligue, saison 25/26

Yacine Oussemgane : candidature Ligue R3, saison 25/26

Le Bureau de CDA prend bonne note de ces candidatures, qui feront l'objet d'une étude après la date limite de dépôt de celles-ci (à savoir 31 décembre 2024 s'agissant des candidatures à l'arbitrage Ligue 3, et 28 février 2025 s'agissant des candidatures des jeunes arbitres).

2. Réserves techniques

- **2.1) Rencontre : Breuches – Fontaine du 03/11/24 en Départemental 4 groupe E.**
Arbitre (non officiel CDA) : M. Alain François.

Réserve technique du club de Fontaine

Réserve confirmée donc jugée recevable en la forme.

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

La commission rappelle à l'arbitre du match qu'il est tenu sur le terrain, d'accepter la réserve posée et d'en prendre note sur sa carte d'arbitrage, puis de la reporter sur la FMI. Malgré ce point, et attendu que le fait contesté est un fait de jeu, qui relève de la seule décision et gestion de l'arbitre, la commission ne peut retenir la qualification de « réserve technique d'arbitrage », confirme le résultat acquis sur le terrain, et classe le dossier.

Amende : 30€ à Fontaine.

- **Rencontre : Rc Saônois 3 – Fc 4 Rivières 3 du 10/11/24 en Départemental 4 groupe B.**
Arbitre (non officiel CDA): M. Paul Madiot.

Réserve technique du club du Fc 4 Rivières.

Réserve confirmée donc jugée recevable en la forme.

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Attendu qu'il s'agit d'un fait de jeu, qui relève de la seule décision et gestion de l'arbitre, la commission ne peut retenir la qualification de « réserve technique d'arbitrage », confirme le résultat acquis sur le terrain, et classe le dossier.

Amende : 30€ au Fc 4 Rivières.

3. Dossiers transmis et à traiter :

3.1) Par le secrétariat :

- 3.1.1) Rencontre : Amance/Corre/Polaincourt du 17/11 en challenge du District.
Arbitre : Farid Raidron

Suite à souci de clôture et d'envoi de la FMI - absence feuille de match papier en remplacement – non prise de notes des faits disciplinaires survenus pendant la rencontre

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.1.2) Rencontre FC Seveux-Motey / Larians 2, du 13 octobre 2024, en challenge du District
Arbitre : Julien Mancassola

Considérant les faits survenus, le Bureau de CDA décide la convocation de l'intéressé qui interviendra à la prochaine réunion du Bureau de la CDA.

3.1.3) Rencontre Groupement Sud Haute-Saône / Lons RC, du 30 novembre 2024, en U14R2
Arbitre : Yllian Oberon Dole

Considérant les faits survenus, le Bureau de CDA décide la convocation de l'intéressé qui interviendra à la prochaine réunion du Bureau de la CDA.

3.2) Par la commission de discipline :

- 3.2.1) Rencontre : Colombe 2 / Membrey du 27/10 en Départemental 3
Arbitre : Lorenzo MAUREL

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.2) Rencontre : Amance/Corre/Polaincourt – Rc Saônois 2 du 27/10 en Départemental 2
Arbitre : Stéphane Dalansy

Problème FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.3) Rencontre : St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 – Héricourt City du 27/10 en Départemental 2
Arbitre : Yacine Oussemgane

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI + non envoi rapport disciplinaire dans les délais

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.4) Rencontre : Jussey – Noidans Vesoul 4 du 26/10 en Départemental 3.
Arbitre : Bryan Haton

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.5) Rencontre : Fc 4 Rivières – Noidans Vesoul 2 du 26/10 en U18G D1
Arbitre : Côme Jeronimo

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Transmis section Jeunes Arbitres.

- 3.2.6) Rencontre Lure JS 2 – Larians du 02/11 en U18 Départemental 1.
Arbitre : Yllian Oberon Dolle

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Transmis section Jeunes Arbitres.

- 3.2.7) Rencontre : Fc 2 Vels – Gr Sud HS 3 du 02/11 en U18 Départemental 2.
Arbitre : Côme Jeronimo

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Transmis section Jeunes Arbitres.

- 3.2.8) Rencontre : Val de Pesmes – Fc 2 Vels du 14/11 en Départemental 2.
Arbitre : Gwenaël Richard

Non mention sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.9) Rencontre : Héricourt City – Noidans Vesoul du 14/11 en Départemental 2.
Arbitre : Nicolas Paget

Non mention observation incidents sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.10) Rencontre : Amance/Corre/Polaincourt – Vallée Breuchin du 14/11 en Départemental 2.
Arbitre : Thibaut Troncin

Non réception rapport circonstancié sur document officiel

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.11) Rencontre : Rc Saônois – Val de Pesmes du 16/11 en U18G Départemental 2..
Arbitre : Lorenzo Maurel

Non mention observation sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.12) Rencontre : Colombe – Frotey les Vesoul du 16/11 en U18G Départemental 2.
Arbitre : Ali Aouassar

Non mention observation sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Transmis section Jeunes Arbitres.

- 3.2.13) Rencontre : Larians – Pays Luxeuil du 16/11 en U18G Départemental 2..
Arbitre : Côme Jeronimo

Non mention observation sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Transmis section Jeunes Arbitres.

- 3.2.14) Rencontre Héricourt City – Val de Saône du 01/12 en Départemental 2.
Arbitre : Jean-Christophe Ams

Problèmes administratifs rencontre (absence de licences joueurs, non contrôle licences réalisé)

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.15) Rencontre : Rigny – Val de Pesmes du 01/12 en Départemental 2.
Arbitre : Stéphane Dalansy

Non mention observation sanctions administratives sur annexe FMI + non réception rapport circonstancié.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.16) Rencontre : Marnay – Frotey les Vesoul du 30/11 en U18G D2.
Arbitre : Calvin Leveau

Non mention observation sanctions administratives sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- 3.2.17) Rencontre : Gr Lizaine – Gr Val Cerise du 30/11 en U15G D2.
Arbitre : Ali Aouassar

Rapport circonstancié non conforme

>>> Transmis section Jeunes Arbitres.

**Le Bureau de CDA ne peut, une fois encore, que déplorer le manque d'attention et de rigueur de certains officiels dans les missions administratives inhérentes à la rencontre.
Trop de sanctions pourraient être évitées en faisant preuve de relecture, de méthode et de concentration dans ces tâches primordiales, qui viennent souvent mal terminer une prestation et alourdir le travail administratif du District qui doit récupérer obligatoirement toutes les informations et les faits qui se sont passés, ce qui se révèle parfois compliqué.**

4. Point des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Au titre de la saison 2024/2025 :

Arbitres à convoquer à l'examen pratique d'arbitrage :

Vera ROBIN (Fc 4 Rivières) : indisponibilité jusqu'au 30/11/2024 (+ certificat médical)

Session II de FIA de la saison 2024/2025 des 8-9 ; 15-16 et 30 novembre 2024 :

Candidatures annulées suite à absence partielle ou totale à la session de formation :

Zakaria AISSAOUARI (Indépendant)
Leni ALTEMEYER (Vesoul Afm)
Dogkan CINI (Lure JS)
Julien HENNEQUIN (Fc Sochaux Montbéliard)
Kylian HENNEQUIN (Fc Sochaux Montbéliard)
Benjamin JABBARI (Asm Belfort)
Mamadou SOW (Vesoul Afm)

Candidats admis à la partie théorie et stage mais absents à formation FMI suite à réception email :

Kévin KREMER (Courcelles les Montbéliard)
Mohamed SEDDATI (Pays Luxeuil)

S'agissant de M. KREMER, candidatant pour une autre CDA que la nôtre, le Bureau décide l'envoi du dossier de l'intéressé à la CDA du Doubs – Territoire de Belfort, qui décidera de la suite à donner à sa candidature

S'agissant de M. SEDDATI, le Bureau décide la convocation de l'intéressé à la session de formation à la FMI qui aura lieu post formation de février 2025.

Ce candidat ne sera pas désigné pour subir son examen pratique d'arbitrage dans l'attente.

Candidats admis suite à notes théorie et stage + formation FMI, à convoquer à l'examen pratique d'arbitrage :

Samy AFHAMI (Vesoul Afm)
Anes GUELLATI (Haute Lizaine)
Matteo GRUET (Rigny)
Anas LAHEHAL (Vesoul Afm)
Kelyan SALEMI (Frotey Vesoul)
Kerim ZENGIN (Vesoul Afm)

Candidat hors District 70 admis suite à notes théorie et stage + formation FMI :

Abdullah UZEL (As Belfort)

Le Bureau décide la transmission du dossier administratif de ce candidat à la CDA Doubs – Territoire de Belfort, pour la gestion et suite à donner/examen pratique.

Situations particulières traitées :

- **S'agissant de la demande de retour à l'arbitrage formulée par M. Mohamed BJIJ (club Vesoul FC) / application de la procédure nouvelle vis-à-vis du retour à la fonction :**

Suite à l'avis défavorable du rapport de l'observation arbitre 13 octobre 2024/obtention examen pour reprise arbitrage, l'intéressé sera convoqué prochainement pour un second et ultime match d'examen (convocation, initiale du 24/11/2024 annulée suite à report journée).

- **S'agissant de la demande de retour à l'arbitrage formulée par M. Anthony BOILLOT (club Arc Gray):**

Le Bureau de CDA prend note du mail de l'intéressé, en date du 19 octobre 2024, indiquant son indisponibilité actuelle (pour raisons de santé mais sans production de document justificatif), et sa disponibilité possible à partir de la reprise des compétitions post période hivernale.

Le Bureau convoquera l'intéressé au stage annuel des arbitres du dimanche 19 janvier 2025, où il subira le contrôle de connaissances théoriques qu'il n'a pas réalisé, au titre de la présente saison.

M. Boillot sera observé pour la partie pratique déterminant son retour à l'arbitrage, dès qu'il fera part au pôle désignations, de disponibilité permettant d'être désigné.

- **S'agissant de la demande de retour à l'arbitrage formulée par M. Jérémy DURPOIX (club : Haute Lizaine) :**

Suite à la décision du Bureau de CDA du 26 octobre 2024.

M. Jérémy DURPOIX sera observé sur un match D3 pour la partie pratique déterminant son retour à l'arbitrage.

- **Situation du candidat arbitre Yanis RABEY :**

Le Bureau de CDA prend note du rapport de l'examineur et le remercie.

Après échanges et constatant l'ampleur du score du match sur lequel ce candidat a été observé (match U15 D1 - score 0/16), la difficulté de véritablement évaluer le candidat, lequel a toutefois été proposé à l'admission mais avec des axes de travail immédiats ; le Bureau de CDA décide que ce candidat subira prochainement une nouvelle observation, permettant de mieux exploiter et envisager ses capacités et aptitudes, souhaitant un autre sort au niveau du résultat sur ce nouveau match.

>>> Prochaine session FIA au titre de la saison 2024/2025 :

Elle se déroulera les 7-8 et 14-15 février 2025, au siège du District à Vesoul.

Les inscriptions exclusivement sous forme dématérialisée, et en ligne sont ouvertes.

5. Absences et excuses des arbitres

5.1) Absence des arbitres

5.1.1) Journée du 02 et 03 novembre 2024 :

Maxime CARLE (Noidans Ferroux)

Excuse validée/non comptabilisée

5.1.2) Journée du 09 et 10 novembre 2024 :

Thibaut TRONCIN (Membrey)

Comptabilisé 2^{ème} absence (amende : 50€)

5.1.3) Journée du 16 et 17 novembre 2024 :

Néant

5.1.4) Journée du 23 et 24 novembre 2024 :

Néant/journée reportée

5.1.5) Journée du 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 :

Lorenzo MAUREL (Pays Luxeuil)

Comptabilisation 1^{ère} absence (amende : 25€)

5.1.6) Journée du 7 et 8 décembre 2024

Néant.

5.2) Arbitres excusés après la parution des désignations :

5.2.1.) Journée du 2 et 3 novembre 2024 :

Zoher BENCHAGRA (Pays de Luxeuil)
Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM)
Cédric MARTIN (Val de Saône)
Hamza OBIHI (Perrouse)
Christian CLODORE (Larians)
Maxime CARLE (Val de Saône)

**Transmis à la section Jeunes Arbitres
Transmis à la section Jeunes Arbitres
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée**

5.2.2) Journée du 9 et 10 novembre 2024 :

Christian CLODORE (Larians)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Thibaut TRONCIN (Membrey)
Estelle VAUBOURG (Fougerolles)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Transmis à la section Jeunes Arbitres
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur**

5.2.3) Journée du 16 et 17 novembre 2024 :

Elisa NORMAND (Fc La Romaine)
Benoit VARENNES (Val de Saône)

**Transmis à la section Jeunes Arbitres
Application du barème CDA en vigueur**

5.2.4) Journée du 23 et 24 novembre 2024 :

Arthur BOURGEOIS HUGUET (Melisey/St Barth)

Transmis à la section Jeunes Arbitres

5.2.5) Journée du 30 novembre et 1 décembre 2024 :

Ali AOUASSAR (Vesoul Agg Olympique)
Benoit VARENNES (Val de Saône)
Mohamed AMIRI (Haute Lizaine)
Cédric GENEY (Servance/ Ternuay)
ZARAT Omar Abdel (Héricourt Sg)

**Transmis à la section Jeunes Arbitres
Application du barème CDA en vigueur
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée**

5.2.6) Journée du 7 et 8 décembre 2024 :

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Mélisey Saint Barthélémy) **Transmis à la section Jeunes Arbitres**

6. Points sur les désignations – les observations

Le Bureau de CDA fait un point précis sur les désignations, et affiche sa satisfaction vis-à-vis des modalités nouvelles mises en œuvre depuis le début de saison sous la responsabilité du pôle désignations.

L'efficacité et la grande réactivité dont font preuve les membres du pôle, ainsi que la recherche des solutions les plus adaptées, en optimisant les critères et les contraintes de désignations, sont à saluer.

Une visio permettant un premier bilan et quelques réglages a eu lieu fin octobre entre les membres du pôle, le président et le secrétaire de la CDA, et il est convenu de renouveler l'exercice plusieurs fois dans la saison afin de pouvoir échanger et réguler l'activité.

Satisfactions également sur le plan des observations qui se déroulent très favorablement, tous les arbitres ayant été observés lors de la 1^{ère} partie de saison, hormis les cas particuliers liés aux disponibilités ou diverses absences.

7. Réflexions sur les ateliers en AG du District (samedi 11 janvier 2025) – Rôle et apport de la CDA en la matière

Après les informations apportées à tous du déroulé de l'assemblée générale et des travaux en trois ateliers, qui associeront les clubs présents, sur le thème de l'environnement des rencontres et la gestion et tenue de l'ensemble des acteurs sur et hors du terrain ; il est décidé d'associer les membres CDA qui seront présents dans l'animation des ateliers, permettant des échanges de réflexions avec les clubs, lesquels seront restitués aux arbitres lors du stage annuel de janvier 2025.

8. Préparation du stage hivernal des arbitres officiels et arbitres labélisés « D4 »

Le stage a été fixé le DIMANCHE 19 JANVIER 2025, sur la journée entière (8H30 > 16H30) à la salle « sous la mairie » de Port-sur-Saône.

Cette journée associera les arbitres des trois groupes seniors, ainsi que les arbitres labélisés « D4 », et ce, pour la première fois.

Le déjeuner étant pris sur place, l'effectif pour les commandes sera à fournir pour le 12 janvier, et passée cette date, tous les cas particuliers parvenus seront traités par le Bureau de CDA.

Le Bureau ébauche les grands axes du programme et arrête les « passages obligés », comme un recyclage à la FMI, suite à des évolutions survenues mais surtout de nombreux manquements commis par les officiels depuis le début de la saison.

Le Bureau transmettra ses souhaits à la section technique de la CDA, pour une proposition de programme qui sera finalisé lors de la 1^{ère} semaine de l'année 2025.

Les convocations sans le programme seront adressées en semaine 51, à savoir avant la fermeture du District pour congés d'hiver.

Les arbitres officiels et labélisés « D4 » qui sauraient à réception de la convocation, ne pas pouvoir participer, ou partiellement, à ce rassemblement, voudront bien en informer sans délai le secrétariat de la CDA.

9. Fixation de la date du stage des Jeunes Arbitres du District

Sur proposition de Rémi LAURENT, responsable des Jeunes Arbitres du District, et après la validation du Bureau, **le stage est arrêté à la date du SAMEDI 1^{ER} FEVRIER 2025, sur la journée entière, au siège du District à Vesoul.**

Une convocation sera également adressée aux jeunes arbitres en semaine 51, et celles-ceux qui sauraient à réception de la convocation, ne pas pouvoir participer, ou partiellement, à ce rassemblement, voudront bien en informer sans délai le secrétariat de la CDA.

10. Date CDA plénière et questions et points divers

Après échanges sur le sujet :

- **Le prochain Bureau de la CDA est fixé au LUNDI 6 JANVIER 2025, à 18H00, au siège du District**
- **La prochaine réunion de CDA plénière est fixée au VENDREDI 31 JANVIER 2025, à 18H00, au siège du District.**

A noter que la remise des écussons officiels aux arbitres récemment nommés, aura lieu lors de la réunion de la CDA plénière s'agissant des arbitres seniors ; et lors du stage des jeunes arbitres s'agissant de ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.